

# CHATEAUNEUF

sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 19  
Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2021-71  
Conseil Municipal du 16 juin 2021

**DATE DE CONVOCATION** : 10 juin 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE - K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T.DEGRANDE - P.FREON - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F.CESSAC - P. ORMECHE - S.BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. PILLARD-CLEMENTEL

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : G. MIGNON pouvoir à K. GAI - K. PERROIS pouvoir à M.H. AUBINEAU - C. RAFIN pouvoir à M. VILLEGER

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS** : G. MIGNON - K. PERROIS - E. PISANI - S. RAYNAUD - C. NANGLARD - C. RAFIN - S. DELIMOGE - P. BERTON

**SECRETARE DE SÉANCE** : M.H. AUBINEAU

**OBJET : ASSA 16 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS LORS DU CONCERT ET DU FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la volonté municipale de proposer aux castelnoviens un concert et un feu d'artifice lors du 14 juillet sur le site du Bain des Dames,

**Considérant** la transmission d'une convention par l'Association Sauvetage Secourisme d'Angoulême (ASSA 16) relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors de cette manifestation, convention fixant les modalités de fonctionnement entre l'ASSA 16 et la commune, et le coût de l'intervention fixé à 282 €,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré **PAR 22 VOIX POUR** décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ASSA 16 pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors du concert et du feu d'artifice du 14 juillet, et tous les documents y afférents,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6232 du budget 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE